

NOTE INFORMATION

Décalage de l'émission des factures d'eau potable

Madame, Monsieur,

En qualité de gestionnaire du service d'eau potable sur les communes de Saint Martin de Ré, Sainte Marie de Ré et La Flotte en Ré, notre société relève les index de votre compteur d'eau, calcule votre consommation à partir de ceux-ci et vous transmet la facture correspondante deux fois par an.

Jusqu'à présent, vous receviez les factures aux mois de mai et novembre, avec un décalage de cinq mois entre la relève de votre compteur et la réception de votre facture.

A partir de cette année et afin d'améliorer la qualité du service les dates d'émission des factures vont être décalée progressivement selon le calendrier ci-dessous.

Pour l'année 2024,

- Réception de votre facture début avril 2024 avec l'abonnement du 1^{er} semestre 2024 et votre consommation de juin 2023 à décembre 2023
- Réception de votre facture début septembre 2024 avec l'abonnement du 2^{ème} semestre 2024 et votre consommation de décembre 2023 à juin 2024

Pour l'année 2025

- Réception de votre facture en février 2025 avec l'abonnement du 1^{er} semestre 2025 et votre consommation de juin à décembre 2024
- Réception de votre facture en juillet 2025 avec avec l'abonnement du 2^{ème} semestre 2025 et votre consommation de décembre 2024 à juin 2025

En 2026, les factures semestrielles seront émises aux mois de janvier et juillet, au plus proche du relevé de votre compteur.

Nous tenons également à vous informer que vous pouvez suivre vos consommations au quotidien en téléchargeant dès à présent l'application Saur & Moi sur votre mobile et en vous connectant à votre espace client.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service Clientèle